

Conseil Municipal du 8 février 2018

Compte rendu

AMENAGEMENTS DU BOURG

Accord du conseil pour signer l'avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre avec DCI Environnement pour l'aménagement des espaces publics.

La rémunération du cabinet passe à 30 800,68 € HT au lieu de 20 825,00 € HT.

Une partie du projet se situe en site inscrit des monts d'Arrée, le dépôt d'un dossier de permis d'aménager est obligatoire, cette prestation est réalisé par DCI Environnement pour un montant de 1 050 € HT.

MOTION DE SOUTIEN TRESORERIE DE LANMEUR

Les conseillers décident de prendre une motion pour la défense de la Trésorerie de Lanmeur menacée de fermeture et plusieurs élus participeront à la manifestation qui aura lieu samedi à Lanmeur.

QUESTIONS DIVERSES

Accord du conseil pour le versement d'une subvention de 300 à l'ADMR Région de Morlaix situé à Pleyber Christ.

HEOL, l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Morlaix propose de renouveler la convention du Conseil en Energie Partagé pour 3 ans, moyennant une cotisation annuelle par habitant de 291,83 € (2018), 303,20 € (2019) et 314,57 € (2020).

Les conseillers ne souhaitent pas reconduire cette convention.

Accord du conseil pour le renouvellement annuel du contrat de dératisation avec la société APA de Plouvorn pour un montant 1 275,64 € HT.

Les agents techniques de la commune ont effectué des travaux de peinture et quelques réparations nécessaires dans le logement situé 1 place Emile LE GUERN.

Les conseillers décident de le mettre en location dès à présent, moyennant un loyer mensuel de 450 €.

Fin de séance